Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212200398-20260506-D23_2026-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de SAINT BRIEUC
Mairie de LA CHEZE
(22210)
Tél. : 02.96.26.70.99
Email : mairie@lacheze.bzh

Délibération n° 23/2026

Date de convocation :
30 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : **14 –** Présents : **11 –** Votants : **13**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 6 mai 2026

Etaient présents : Mme HOLLEBECQ Marie Gwenola, M. RIVIERE Alain, Mme THOMAS DE LA PINTIERE Jacqueline, Mme HOCINE Corinne, M. LEVEAU Karl, Mme FERRER-HOLLEBEBCQ Véronique, M. PELLAN Benjamin, Mme QUERO Christelle, Mme BEAUVIN Isabelle, M. BEAUVIN Grégory, Mme DAGUISE Adeline

Absents excusés et dépôts de pouvoir : M. RAULT Sébastien donne procuration à Mme THOMAS DE LA PINTIERE Jacqueline ; M. TREZERES Christophe donne procuration à Mme HOCINE Corinne

Absent : M. Le Vigoureux Sébastien

D23-2026 : Approbation du règlement de sécurisation des évènements organisés par les associations de La Chèze

L'organisation et la sécurisation d'un évènement ou d'un rassemblement sont encadrées par des règles de sécurité et de sûreté ayant pour but de prévenir et de contenir les risques et les menaces.

La sécurité d'un évènement relève de la responsabilité conjointe de l'organisateur et des autorités locales, notamment le maire, disposant de l'autorité de police municipale et compétents pour édicter les mesures de police de nature à assurer le bon ordre du rassemblement (Art. L2212-2 du CGCT), en partenariat avec les acteurs locaux :

- Les forces de l'ordre,
- le service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Afin d'apporter un appui aux organisateurs et aux mairies sur l'organisation et la gestion d'un évènement, la Préfecture des Côtes d'Armor a rédigé un dossier de sécurité et un guide de sécurisation des évènements à l'usage des mairies et des organisateurs. La Mairie de La Chèze a simplifié ce guide pour les associations de La Chèze.

Madame Le Maire rappelle que la commune est responsable de la sécurisation de tout évènement organisé sur la commune. Madame Jacqueline THOMAS DE LA PINTIERE a piloté le projet et présente le travail effectué : elle précise que le guide de la préfecture a été adapté aux risques encourus par La Chèze.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de règlement intérieur et ses annexes,
Vu l'exposé de Madame Jacqueline THOMAS DE LA PINTIERE en charge de ce projet,
Considérant qu'il y a lieu d'établir des règles de sécurisation des évènements organisés par les associations de La Chèze pour des raisons de sécurité et de sûreté publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le guide de sécurisation des évènements de la commune de La Chèze

Pour copie conforme,
Le Maire,
Mme Marie-Gwénola HOLLEBECQ

Le secrétaire de séance,
Mme THOMAS DE LA PINTIERE Jacqueline